



COMMUNE DE MAISONSGOUTTE



Le 27 mai dernier, la Collectivité Européenne d'Alsace a lancé un appel à l'ensemble des communes d'Alsace pour soutenir la langue régionale suite à la censure de la loi Molac par le Conseil Constitutionnel. La Municipalité a répondu présente à cette initiative.

LA GAZETTE DES FOURMIS S'AMEISE HEFTEL

JUILLET 2021 – BULLETIN MUNICIPAL N°3

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

REUNION PUBLIQUE DU 6 JUILLET

BUDGET : BILAN 2020 ET PERSPECTIVES 2021

JOURNEE CITOYENNE

TRAME VERTE ET BLEUE

FAMINE A MADAGASCAR

DEPART DE LA DIRECTRICE D'ECOLE

REPARATION FONTAINE

AMENAGEMENT OSSUAIRE AU CIMETIERE

INSTALLATION D'UN DEFIBRILLATEUR

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

ELAGAGE ET ENTRETIEN DES BERGES

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Pensez à consulter le site internet www.maisonsgoutte.fr et à vous inscrire à la lettre d'information pour connaître toutes les actualités de notre Commune.

The screenshot shows the homepage of the website www.maisonsgoutte.fr. At the top, there is a red navigation bar with the following menu items: Accueil, Vie communale, Economie et tourisme, Vie associative, Historique, Contact, Projets en cours. Below the navigation bar is a header section with the coat of arms of the commune on the left and a photograph of the village on the right. The main content area is divided into two columns. The left column features a section titled 'ACTUALITÉ' with three news items: 'Analyse eau fontaine', 'Remerciements des Sœurs de Tullier', and 'La Directrice de l'école s'engage vers de nouveaux horizons'. The right column features a photograph of a house and a section titled 'Bienvenue à Maisonsgoutte' with a brief description of the commune. At the bottom of the page, there is a footer with contact information and a 'Newsletter' sign-up form.

Accueil Vie communale Economie et tourisme Vie associative Historique Contact Projets en cours

COMMUNE DE MAISONGOUTTE

ACTUALITÉ

Analyse eau fontaine
Septembre 2020, la qualité de l'eau de la fontaine au centre de Maisonsgoutte est toujours de bonne qualité. L'analyse de l'eau de la fontaine a été effectuée le 25/09/2020. En voici les résultats.
[lire plus](#)

Remerciements des Sœurs de Tullier
La Commune avait reçu l'appel aux dons du père Hermann PITSAMBA pour venir en aide aux enfants malgaches souffrant de malnutrition au prix de 1000 € chacun, ainsi qu'une recette. Vous trouverez ci-dessous le...
[lire plus](#)

La Directrice de l'école s'engage vers de nouveaux horizons
En poste dans le RH FÉDÉC MAISONGOUTTE depuis 2005, Eve GEMINILLER quittera ses fonctions de directrice de l'école de Maisonsgoutte à la fin de l'année scolaire pour vivre de nouvelles aventures professionnelles...
[lire plus](#)

Bienvenue à Maisonsgoutte
Maisonsgoutte (57220) est une commune rurale située dans l'arrondissement de Séleuc-Erstein, plus précisément dans le canton de Mulzig, qui fait partie de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ornain.
Classement petit village isolé au pied des Vosges, dans l'arrière vallée de l'Ornain, Maisonsgoutte est le village le plus peuplé (315 habitants) après le bourg centre de l'Ornain, situé à environ 4 km.

Mairie de Maisonsgoutte
47 rue de l'école
57000 Maisonsgoutte
Tel : 03 88 32 14 00

Newsletter
Nom
Prénom
Canton P

© 2020 Commune de Maisonsgoutte. Tous droits réservés. Mentions légales

LE MOT DU MAIRE



Chères concitoyennes et concitoyens,

On ne peut entamer un éditorial semestriel sans faire référence à l'actualité sanitaire qui se maintient à haut niveau et impacte toujours autant notre quotidien. Tout un chacun aspire à retrouver une vie normale et ses libertés ... mais nous ne sommes pas encore au bout du tunnel. Le gouvernement vient de prolonger l'état d'urgence sanitaire et d'instaurer le fameux sésame ou pass sanitaire, mesure jugée autocratique par certains mais indispensable en cette période d'intense effort de vaccination de masse.

La prudence reste de mise, le coronavirus circule toujours, notamment à l'occasion des grands rassemblements estivaux qui génèrent des petits foyers domestiques par ci par là, y compris au sein de notre village. Heureusement le message que j'ai diffusé en début d'année, de contribuer collectivement à l'édification d'une barrière sanitaire via la vaccination, a été largement compris au sein de notre population et nos anciens sont maintenant à l'abri. Je garde l'espoir qu'il n'y aura pas de quatrième vague, mais tout dépendra de la solidarité internationale envers les pays les plus pauvres. La mondialisation facilite les échanges ainsi que les pandémies. Il faut traquer le virus aux quatre coins du globe en vaccinant partout et ainsi bloquer la probabilité d'émergence de nouveaux variants.

Cette solidarité est plus que jamais nécessaire pour faire face également à la misère et la famine dans le monde, car la crise sanitaire occulte des catastrophes qui ont tous un point commun : le dérèglement climatique, que nous vivons également quotidiennement.

C'est ainsi, que nous avons pris l'initiative, dès connaissance de la famine du sud malgache, de lancer une souscription pour venir en aide aux enfants des écoles pour l'achat de vivres. Le témoignage de la sœur enseignante Joséphine est poignant et je vous encourage, si vous le pouvez, à contribuer à cet élan de solidarité car les besoins sont immenses.

Le dérèglement climatique est également une réalité mondiale, personne n'est à l'abri et c'est pourquoi il faut prendre avec sérieux et conviction les initiatives d'adaptation au changement climatique. Le plan climat air énergie territorial du Centre Alsace s'impose à nous pour réduire l'impact des gaz à effet de serre et l'équipe municipale s'est déjà engagé dans un certain nombre d'actions y contribuant, comme la piste cyclable ou la production d'énergie renouvelable.

Si les années se suivent, elles ne se ressemblent pas mais toujours dans les excès, soit trop sec, soit extrêmement pluvieux comme cette année. Quoiqu'il en soit, la sécheresse va revenir et on doit s'y préparer. Assurer nos ressources en eau pour nos besoins domestiques et pour la sécurité incendie avec le projet de sécuriser notre approvisionnement, garantir la biodiversité avec la trame verte et bleue et l'aménagement forestier et foncier. Autant de projets qui ont été débattus récemment lors de notre première réunion publique. L'affluence massive de la population et votre engagement dans ce débat citoyen sont un soutien fort pour l'action municipale et avec l'ensemble du conseil je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre participation à la vie de la commune.

Il me reste à vous souhaiter un très bel été olympique, en famille ou avec les amis en appliquant cette maxime du baron Pierre de Coubertin : « le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre ».

Christian HAESSLER

Compte rendu de la réunion publique du 6 juillet 2021 au foyer de Maisongoutte

Monsieur le maire, Christian HAESSLER remercie l'assemblée de près de 80 habitants qui s'est déplacée pour assister à cette rencontre.

S'ensuit la présentation des membres du conseil municipal présents : Bernard WOLFF, 1^{er} adjoint ; Monique GUTHMANN, 2^{ème} adjointe, Virginie BRIOT, 3^{ème} adjointe ; Sylvie GUNDER et Anaïs WIRTH, conseillères ; Christian VEST, Yves HOOG, Xavier STOEFFLER, conseillers.

Marie FELIX, Marlène MACKAW, Anne SCHILDKNECHT, conseillères ; Eric HUBRECHT, Gilles ZIMMERMANN, Alain ROESER, conseillers, n'ont pu être présents et s'en sont excusés.

Monsieur le maire explique le déroulement de la soirée : une présentation de chaque projet à l'ordre du jour puis un temps de questions-réponses. Il rappelle l'existence du nouveau site de la commune (www.maisongoutte.fr) et invite l'assemblée à le consulter pour y trouver diverses informations.

Présentation du dispositif « participation citoyenne » par l'adjutant-chef MARION de la brigade de gendarmerie de Villé

Ce dispositif encore inédit dans la vallée et gratuit permettra une « veille » à l'échelle locale afin de faciliter les échanges avec la gendarmerie.

L'objectif est de trouver 3 à 4 volontaires, « référent » de quartier, qui pourraient « veiller » au voisinage et informer la gendarmerie d'éventuels comportements suspects, rodeur en repérage, escroquerie numérique... Les volontaires seront connus de tous les habitants et un protocole sera signé entre la gendarmerie, le maire et le préfet.

Les échanges d'informations peuvent se faire par SMS, courriels ou appels et lors des maraudes, la brigade passera régulièrement voir les référents pour échanger directement.

Le profil des volontaires requiert une bonne connaissance des habitants et surtout de la disponibilité, idéal pour jeunes retraités. La manipulation d'un smartphone est également conseillée.

Les candidats peuvent se faire connaître en mairie.

<u>Question</u> : <i>comment les référents seront connus des habitants ?</i>	L'information sera mise en ligne sur le site de la commune et dans le bulletin communal
--	---

Présentation du projet Voie de circulation douce Steige / Val de Villé (traversée de Maisongoutte) par Christian VEST

Cette voie de circulation douce est attendue depuis près de 35 ans et l'axe Steige / Val de Villé est financé à 80% par la Collectivité Européenne d'Alsace.

La traversée des villages reste à la charge des municipalités.

La municipalité souhaite que les travaux liés à la création de cette voie de circulation douce coïncident avec ceux de la nouvelle école intercommunale afin que les déplacements des enfants, des familles ou des aînés du village se fassent de manière plus sécuritaire qu'en utilisant la grand rue.

Une présentation du tracé retenu a soulevé plusieurs réactions de l'assemblée présente, Monsieur le maire a interrogé l'assemblée sur leur attente et ce projet reste plébiscité par une grande majorité.

24 propriétaires sont concernés par le tracé, chacun ayant été contacté, rencontré par des conseillers. L'étape suivante est l'acquisition des différentes parcelles par la commune.

<u>Questions</u> : <i>pourquoi le tracé ne suit pas la route (grand rue) et ainsi sécuriser cette route ?</i>	La sécurité de chacun des usagers de la voie de circulation douce reste l'objectif prioritaire de la municipalité, elle est consciente de l'importance de la sécurisation de la grand rue qui fera l'objet d'un projet ultérieur.
---	---

<i>Quelle sera la distance par rapport au Giessen ?</i>	Certains éléments techniques ne sont pas connus de manière précise à l'heure actuelle, la distance moyenne recommandée par rapport au cours d'eau serait de 6 à 10 mètres dont 3 mètres de largeur pour la voie
<i>Pourquoi ne pas suivre le Giessen après la ZAIM, pourquoi le tracé sera en contre-bas de la route départementale ?</i>	Le tracé « hors village » incombe à la Com.Com, certaines zones sont classées Natura2000 . Le tracé retenu par la Com.Com est en cohérence avec l'obligation du SDEA de poser une canalisation d'eau pour sécuriser l'approvisionnement d'eau potable de la commune
<i>Pourquoi ne pas utiliser le chemin du Klosterwald en le réhabilitant ?</i>	Une voie de circulation douce est une voie où le dénivelé est faible voire nul ; le sentier semble moins sécurisant pour les familles. Par ailleurs, lorsqu'il y a des travaux de débardage, le sentier sera très sale et plusieurs sources traversent le chemin forestier.
<i>Comment avoir un accès à notre propriété lorsque le pont « dit KIENY » sera en travaux ?</i>	Le tracé passe effectivement sur ce pont qui sera refait pour sécuriser le passage, il sera prévu dans le cahier des charges qu'un pont provisoire soit installé afin de permettre l'accès pendant les travaux.
<i>Quel sera le tarif de rachat des parcelles ?</i>	Ce sont des zones non constructibles ; tarif en vigueur pour les parcelles agricoles 40 € de l'are.

Etat d'avancement du projet école intercommunale/périscolaire présenté par Christian Haessler

Projet initié par l'ancienne équipe municipale dans le cadre du SIVU du Honcourt (Breitenbach, Maisongoutte et Saint Martin) et poursuivi par la nouvelle équipe municipale.

Le projet a pris du retard en raison du contexte sanitaire et de la nécessité de sondage complémentaire du sol ayant entraîné un coût supplémentaire.

Fin 2020 : acquisition par le SIVU du Honcourt du terrain de 50 ares pour la somme de 148 000 euros TTC avec modification du PLUI pour permettre la construction d'une école dans la zone artisanale.

Fin août 2021 : début des travaux de terrassement, le cahier des charges précise l'utilisation de bois issu des forêts locales pour le bardage (châtaigner) et pour le parquet (chêne).

Les retards accumulés ne permettront pas une livraison initialement annoncée pour la rentrée 2022. A ce stade, l'entrée dans les locaux serait envisagée pour début 2023.

Il reste des points à éclaircir par rapport à l'actuel RPI Maisongoutte-Steige qu'il faudra solder en créant un nouveau RPI avec les communes membres du SIVU.

La gestion du périscolaire sera à la charge de la Com-Com comme tous les périscolaires de la vallée.

Concernant la ZAIM : 4 entreprises ont fait les démarches d'acquisition de terrain en vue d'une installation auprès de la Com-Com, il reste actuellement 2 parcelles de 15 ares de disponibles.

Quelques chiffres : coût total du projet : 6,2 millions d'euros TTC

Soit 4,8 millions d'euros HT dont 58 % d'aides publiques, 42 % restent à la charge des 3 communes.

Les 42% sont répartis au prorata du nombre d'habitants de chaque commune : 43% pour Maisongoutte soit 40 000 € HT/an sur 25 ans, Breitenbach 37 % et Saint Martin 20 %.

La commune de Steige ne pourra intégrer le projet qu'à l'horizon 2025, ce qui abaissera le reste à charge pour chaque commune (30 000 € HT/an pour Maisongoutte)

<u>Questions</u> : où se situera le bâtiment sur la parcelle ? Bon ensoleillement surtout en hiver ?	Il sera situé sur la partie haute du terrain pour une meilleure orientation surtout en hiver.
Est-ce que le bois « local » utilisé pour le bardage et le plancher sera suffisamment sec (coupe récente de certains châtaigniers et chênes dans les forêts locales)	Le bois coupé est mis en unité de séchage pour un séchage rapide en vue de son utilisation.
Le transport scolaire sera-t-il maintenu ?	Le transport scolaire est un service mis en place par la Région, le maintien du service et les conditions seront abordés en temps voulu avec les instances en charge de ce service et avec l'éducation nationale. A noter que les enfants ayant démarré leur scolarité dans le RPI Maisongoutte-Steige pourront, selon le souhait des familles, poursuivre celle-ci dans la nouvelle école intercommunale (même s'ils viennent de Steige), les déplacements entre le domicile et l'école seront, dans ce cas, à la charge des familles.

Projet de production d'énergie solaire en auto-consommation collective présenté par Yves Hoog

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial en Alsace Centrale qui est la déclinaison du Plan Climat National pour la réduction des gaz à effets de serre pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Il s'agit d'un projet collectif pionnier à l'échelle de la commune mobilisant la municipalité, les citoyens et les entreprises pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Ce projet innovant peut être financé à hauteur de 80% en bénéficiant du dispositif France Relance.

Yves HOOG présente les différents scénarios d'utilisation de l'énergie produite localement par les panneaux photovoltaïques installés sur l'église.

Les financements, le reste à charge pour la commune et la rentabilité (retour sur investissement) sont différents selon si l'énergie produite est entièrement revendue à Enedis ou si elle est utilisée localement pour les besoins des bâtiments communaux, entreprises locales et ménages dans un rayon de 10 km autour de l'unité de production.

Le projet comporte deux volets, à savoir un investissement dans la construction d'une unité solaire de 280 m² de toiture et la mise en place d'une organisation participative et collective de production et de consommation de l'électricité produite.

La commune serait productrice et consommatrice pour ses services publics (mairie, école, foyer, atelier), le surplus étant partagé avec d'autres consommateurs membres de la structure collective à créer.

A l'avenir des interconnexions avec d'autres villages producteurs seront possibles grâce à la loi climat énergie qui autorise de partager la production dans un rayon de 20 km.

Avec ce projet de 129 000 €, très fortement subventionné, la commune va pouvoir baisser considérablement sa facture d'électricité qui s'élève à 15 000 euros par an, lui permettant par conséquent de dégager des ressources en autofinancement.

Avec le plan de financement prévisionnel, le projet en autoconsommation collective serait financé à 80 % et devrait s'amortir sur environ 5 ans.

A savoir, le coût de l'électricité pour la commune est de plus de 15 000 € par an.

Une rénovation de l'éclairage publique fera partie des projets à venir.

<p>Questions : <i>quelle est la durée de vie des panneaux ?</i></p>	<p>Les panneaux proviennent d'une société alsacienne (Voltec Solar à 67190 Dinsheim sur Bruche) et auront une durée de vie de 25 ans, certains modèles récents vont même jusqu'à 50 ans de durée de vie.</p>
<p><i>Les panneaux seront posés sur les tuiles ?</i></p>	<p>Ils seront intégrés au toit (à la place des tuiles) permettant ainsi une couleur uniforme sur tout le pan de la toiture.</p>
<p><i>Quel sera le prix de la maintenance, de l'entretien ?</i></p>	<p>Une étude est en attente, l'entretien serait à faire tous les 2 ans : il faudra veiller à garder un accès facile par l'intérieur du toit, les onduleurs ont une durée de vie de 10 ans</p>
<p><i>Les habitations proches peuvent-elles s'intégrer dans le dispositif de production ou d'autoconsommation ?</i></p>	<p>35 % de l'énergie produite sera utilisée pour les besoins des bâtiments communaux, les 65% restants pourront être distribués localement (consommation moyenne de 10 à 15 foyers) ou revendus à Enedis. Au moins 70 % de l'électricité produite doit être consommée localement pour entrer dans le cadre de l'autoconsommation collective.</p>
<p><i>Les financements annoncés seront-ils maintenus, malgré le contexte de restriction budgétaire ?</i></p>	<p>La CEA participe à 35 %, l'Etat et la région Grand Est sont sollicités et les dossiers sont en bonne voie</p>
<p><i>Pourquoi avoir choisi le toit de l'église ? Pourquoi pas un autre bâtiment ou une prairie ?</i></p>	<p>Les autres bâtiments sont moins bien exposés. D'autres villages ont aussi installé des unités de production d'énergie solaire sur le toit de leur église. Monique Guthmann a eu l'occasion de voir les installations à Orbey et Boesenbiesen où l'esthétique de l'installation ne gêne pas les habitants.</p>
	
<p><i>Eglise St Sébastien de Boesenbiesen</i></p>	
<p><i>Pourquoi les chiffres donnés ici, ne sont pas les mêmes qu'antérieurement (coût global de 180 000 € HT) ?</i></p>	<p>Une 1^{ère} estimation donnait un coût global de 180 000 € ; depuis, l'étude de faisabilité a permis d'affiner ce chiffre : 129 000 € est le coût maximum estimé car le prix des panneaux baisse régulièrement.</p>

L'antimoine dans l'eau du réseau (Christian Haessler)

Le village est alimenté en eau potable par la source du Climont. Plusieurs années de sécheresse ont contribué à une déviation de la trajectoire de l'eau qui au passage, se charge en antimoine.

Seuil d'antimoine toléré : 5 microgrammes par litre, une analyse récente (avril 2021) a révélé un taux de 3 microgrammes par litres.

Le SDEA, à la demande de l'ARS, va diluer l'eau de la source du Climont en ramenant de l'eau du réservoir de Villé-Breitenau, à certaines périodes de l'année lors de risque de pic d'antimoine, notamment en fin d'année

L'eau de la fontaine du centre est régulièrement analysée. A ce jour, le taux d'antimoine n'a jamais été recherché. L'analyse effectuée le 25/06 a révélé un taux de 0.35 microgramme par litre (*vous trouverez l'analyse complète sur le site de la commune*).

Questions : *Maisonsgoutte sera alimenté par l'eau de Villé Breitenau ou par l'eau de Scherwiller ?*

Serge Adrian précise que le réservoir de Villé Breitenau a été redimensionné et est en capacité d'alimenter Maisongoutte.

Certains habitants demandent que toutes les fontaines privées du village soient régulièrement analysées pour garantir la potabilité de l'eau. L'analyse est possible et reste à la charge du demandeur.

L'aménagement foncier et forestier (Christian Haessler)

Après un diagnostic montrant une étendue de 14 hectares de sapins malades dans les forêts privées la commune a proposé aux 50 propriétaires concernés de réaliser une coupe sanitaire collective. Seuls une dizaine de propriétaires ont répondu pour une surface totale de 2.4 ha. Par conséquent ce projet de coupe collective a été abandonné.

En revanche, la commune a diligenté une coupe sanitaire dans sa forêt du Weidenberg via l'ONF pour éliminer les sapins secs pour 150 m3. La vente du bois a couvert les frais de nettoyage mais n'a pas dégagé de revenu pour la commune.

Récemment, la société RTE a procédé à des coupes sous les lignes à haute tension et les arbres de taille importante ont été débordés en bord de chemin pour les propriétaires concernés.

Concernant le remembrement foncier et forestier, la nouvelle commission a été réunie par la CEA le 7 avril dernier. Une proposition de nouveau parcellaire est prévue pour 2022 avec une enquête publique programmée pour 2023. D'ici la fin de l'année la bourse foncière de vente et d'achats des parcelles reste active. N'hésitez pas à contacter le cabinet de géomètres Roth et Schaller si vous voulez vendre ou acquérir des parcelles.



Patrice GUNTZ
Géomètre Principal

03 88 58 00 08 / 06 74 59 94 26
patrice.guntz@schaller-roth-simlier.fr

Cabinet de géomètres-experts et de topographie ROTH-SIMLER

Anciennement SCHALLER-ROTH-SIMLER

www.geometres-schaller-roth-simlier.com

SELESTAT

PAEI du Giessen
6, Rue de l'Altenberg
67 608 SELESTAT Cedex
Tél : +33 3 88 58 00 00
Fax : +33 3 88 58 00 87
selestat@schaller-roth-simlier.fr

COLMAR

3 Rue Gambetta
68 000 COLMAR
Tél : +33 3 89 23 67 43
colmar@schaller-roth-simlier.fr

Successeur J. HILDENBRAND

STRASBOURG

Espace Européen de l'Entreprise
Immeuble LE BELEM - 5 Rue de Lisbonne
67 300 SCHILTIGHEIM
Tél : +33 3 88 32 82 16
strasbourg@schaller-roth-simlier.fr

Successeur JP WEIBEL

Divers

Nom de la future école intercommunale ? Des suggestions pourront être proposées au SIVU qui gère le projet

Promouvoir le bilinguisme dans la nouvelle école intercommunale

Dans les panneaux d'affichage communaux, il faut imprimer les feuilles en plus grand car ce n'est pas lisible.

On recherche toujours un correspondant DNA pour la Commune

Nom de rue à la ZAIM :

Appel à proposition pour nommer la rue desservant la ZAIM et la future école intercommunale

Lors de sa séance du 28 mai dernier, le Conseil Municipal a proposé de donner le nom de « RUE RAYMOND WIRTH » en l'honneur de l'ancien maire de St Martin, décédé dans l'exercice de ses fonctions début 2020 et promoteur de l'école intercommunale avec les maires de Breitenbach et Maisongoutte.

Afin d'élargir les idées, un appel à proposition est lancé auprès des villageois durant tout le mois d'août. Vos suggestions sont à remettre en mairie.

Le conseil municipal statuera lors de sa session de rentrée.



La réunion est clôturée par Christian Haessler qui remercie chaleureusement les habitants pour l'écoute et la participation active lors des échanges.

La municipalité s'est réunie le 26 mars 2021 pour faire le bilan de l'exécution budgétaire 2020 et tracer les perspectives de l'année en cours.

A noter que le budget de fonctionnement 2020 a été réalisé à 93 %. Si certains postes de dépenses ont connu une augmentation comme l'achat de consommables suite à la crise sanitaire Covid pour les écoles ou la hausse du coût d'abattage pour raison sanitaire des sapins dépéris dans la forêt communale, des économies ont été générées en matière de charges à caractère générale avec la fermeture du foyer saint Antoine toujours pour cause d'état d'urgence sanitaire.

En matière d'investissement, seul le remplacement du véhicule utilitaire de la commune a été réalisé. Les dépenses programmées pour l'école intercommunale, pour la participation au réseau Fibre ou pour l'ossuaire du cimetière ayant été reporté sur l'exercice 2021.

En conséquence, la capacité d'autofinancement de la commune a augmenté et nous permet de présenter un budget 2021 plus offensif. Nous programmons ainsi un budget voirie plus conséquent (35 000 €) nous permettant de rénover certaines voies dégradées (rue du chemin creux, rue des tisserands et rue du moulin) et d'engager l'installation d'une unité de production solaire en autoconsommation collective grâce à la mobilisation d'importantes subventions d'investissement appelées auprès de la Communauté européenne d'Alsace, de la Région Grand Est et du Plan de relance de l'Etat pour la transition énergétique (80 % du coût projet estimé de 129 000 €.).

Le financement du périscolaire et de l'école intercommunale (Breitenbach/Saint Martin/Maisonsgoutte) (coût 4.8 Millions € HT) dont les travaux démarrent fin août sur le site de la ZAIM est inscrit à hauteur de 43 % pour la commune de Maisonsgoutte avec un engagement sur 25 ans dans le cadre du SIVU du Honcourt porteur du projet.

La commune s'engage également dès cette année dans deux autres projets intercommunaux d'envergure pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Aux côtés de 8 autres communes de la vallée, elle participe à la troisième phase de la Trame Verte et bleue (2021-2023) en programmant notamment des aménagements de clairière sous la ligne à haute tension et à l'Alisier pour la biodiversité.

Attendue depuis très longtemps, la réalisation de la voie de circulation douce (piste cyclable) sur la dorsale Thanvillé Steige entre enfin en phase de réalisation et la commune souhaite finaliser la réalisation du tronçon maisonsgouttois pour l'inauguration de la nouvelle école en 2023.

Le tracé intramuros comptabilise 1,650 km qui cheminent d'Est en Ouest en longeant une partie du Giessen. Pas moins de 24 propriétaires différents sont identifiés et seront contactés très prochainement pour l'acquisition foncière des parcelles concernées par le tracé.

Le Maire
Christian HAESSLER



Le 5 juin dernier, une quarantaine de personnes se sont mobilisées dès 7h45 pour participer aux divers ateliers de nettoyage, rangement, aménagement de différents espaces publics.



- Au cimetière : les gravats et les anciennes stèles ont été enlevés ; les marches de l'escalier, la peinture des rampes ont été refaites ainsi qu'un entretien des espaces verts et le ramassage des déchets.



- Sur l'aire de pique-nique : une réfection des tables ; le balayage du terrain de basket ; l'entretien des espaces verts et le ramassage des déchets ont occupés une autre équipe.
- Au foyer : un entretien des espaces extérieurs et le ramassage des déchets ont été faits. La préparation de la salle pour le repas était aussi au programme de cette équipe.
- Le cabanon (place des fêtes) a eu droit à un bon rangement, un entretien de l'espace extérieur et le ramassage des déchets.



114 vieux pneus sont actuellement stockés dans le cabanon de la place des fêtes, qu'il faudra débarrasser. Cette opération payante sera à la charge de la commune. Nous vous rappelons que vos anciens pneus doivent être rapportés chez votre garagiste, et ne doivent en aucun cas être déposés dans le cabanon ni dans la nature !

- Une équipe accompagnée de notre employé communal René et de la mini pelle s'est attelée à élargir et sécuriser le sentier qui va jusqu'au Honcourt
- Le sentier derrière l'école de Wagenbach a également été nettoyé.



Après une matinée de travail bien chargée, les participants ont été invités par la municipalité à partager le verre de l'amitié et le repas. Chacun a pu apprécier le menu préparé par le restaurant Au raisin et pris en commun au foyer.

L'équipe municipale remercie les personnes pour leur participation qui contribue au bien vivre ensemble.



Pour la deuxième fois consécutive notre commune s'engage dans la Trame Verte et Bleue Autour du Champ du Feu.

Associée aux communes d'Albé, Breitenbach, Fouchy, Lalaye, Le Hohwald, Saint-Martin, Urbeis, Ranrupt et Villé, la municipalité et les riverains bénéficieront comme les années précédentes d'une subvention de la Région Grand-Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour un ensemble d'actions en faveur de l'environnement à hauteur de 80%.

Au programme : sorties, ateliers, conférence nature, projets scolaires, labélisation commune nature, création de mares et haies naturelles, création de panneaux pédagogiques.

Si ces actions vous intéressent, vous pouvez dès à présent prendre contact avec l'animatrice TVB Gaëlle IMBERT par mail à imbertyvb@outlook.fr ou au 07.85.91.42.36

Une réunion publique Trame Verte et Bleue aura lieu

le 9 septembre à 19h au Foyer St Antoine

Pour plus d'informations sur la TVB et événements à venir vous pouvez vous inscrire sur la liste de diffusion auprès de l'animatrice TVB et vous abonner à la page Facebook :

<https://www.facebook.com/tvbautourduchampdufeu/>

SUD DE MADAGASCAR – Crise alimentaire en pleine crise sanitaire



En mars dernier, la Commune avait relayé un **appel aux dons du père Hermann FITIAVANA** originaire du Sud malgache **pour subvenir aux besoins vitaux d'enfants souffrants de malnutrition.**

Nous avons ainsi collecté, via l'Association Fanantenana Espoir, la somme de 1570 euros qui a été transmise à la Congrégation des Sœurs de Saint Paul de Chartres dans le Diocèse de Tuléar, qui se consacre à l'éducation, aux soins des malades et à l'assistance aux pauvres.

Les sœurs mènent des actions auprès de plus de 5000 enfants issus des familles défavorisées et très vulnérables suite à la sécheresse qui sévit depuis plusieurs années.

Vous trouverez, ci-dessous, le témoignage de Sr. M. Joséphine Androka qui œuvre sur place et qui a pu bénéficier directement de vos dons :

« Je suis la directrice d'une école d'Androka « Notre Dame de la Paix » dont le village de Père Fitiavana. Nous avons de préscolaire et primaire avec 360 d'élèves avec 10 instituteurs. Avant il y a 3 ans nous avons eu de cantine scolaire qui vient de l'état mais comme ils n'ont pas assez de financement ils ont suspendu ceux des écoles privées, pourtant c'est maintenant que nous avons plus besoin car la famine nous attaque. Depuis des années que l'école a eu le cantine. Alors Monsieur le Maire avec les élèves et les parents les Instituteurs avec moi sont très reconnaissants, pour le don de 1570 €. Vraiment je vous remercie de grand cœur que Dieu vous rend centuple pour votre générosité. Nous sommes très contents. Merci mille fois. Je ne sais pas comment vous exprimer notre joie. Mille mercis. Dès lundi prochain nous commencerons la cantine car nous avons les matériaux que nous avons utilisé avant. Merci Monsieur le Maire. Je vais vous envoyer des photos des enfants. Ici, encore, la famine beaucoup de gens déjà qui viennent chez nous pour demander quelques choses à manger mais nous ne pouvons pas car c'est tellement nombreux de gens qui viennent. Bien je vous laisse Monsieur le Maire à la prochaine ».

Sr. M. Joséphine Androka.

Pour soutenir l'action des sœurs de Tulear, par le biais de l'association FANANTENANA Espoir, vous pouvez encore envoyer un don. Il n'est jamais trop tard pour venir en aide aux enfants dans le besoin.

Par virement sur le compte de l'association :

Crédit Mutuel Erstein - IBAN : FR76 1027 8012 0000 0173 7814 568 -BIC : CMCIFR2A

Ou par chèque bancaire à l'ordre de FANANTENANA Espoir

FANANTENANA ESPOIR – Trésorière : Mme Geneviève LORENTZ

12a, rue de la Forêt

67700 Saint Jean Saverne

Un reçu fiscal pourra vous être envoyé sur demande.

La Directrice de l'école vogue vers de nouveaux horizons

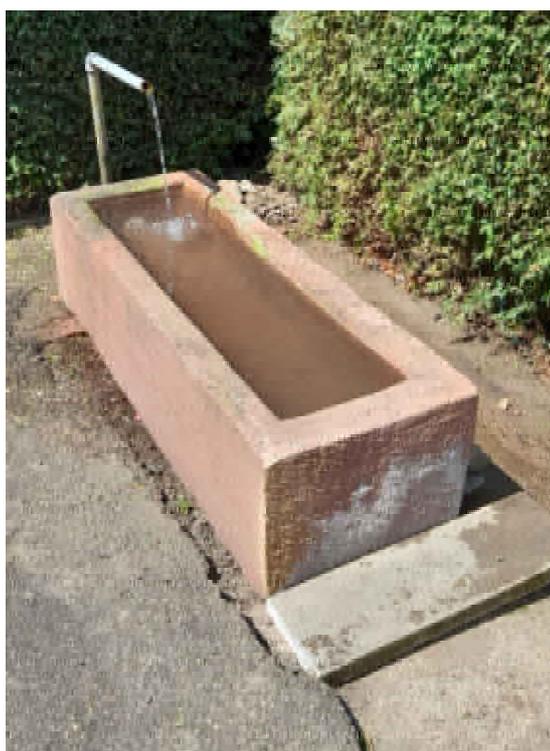


En poste dans le RPI STEIGE MAISONSGOUTTE depuis 2005, Eve GEMMINGER a quitté ses fonctions de directrice de l'école de Maisongoutte à la fin de l'année scolaire pour vivre de nouvelles aventures comme enseignante sur le continent africain.

A l'issue du dernier conseil d'école qui s'est tenu le 25 juin dernier, les Communes de Steige et Maisongoutte ont tenu à la remercier pour le travail fourni durant ces 17 années et pour son implication notamment dans le projet de construction du périscolaire et de la future école intercommunale Breitenbach/Maisongoutte/Saint Martin dont les travaux démarrent très prochainement.

L'ensemble des équipes municipales et des enseignants, ainsi que les parents d'élèves, lui souhaitent une bonne continuation et beaucoup de plaisir dans son nouveau projet professionnel.

Remplacement de la fontaine rue Wagenbach



Une nouvelle auge est en cours d'installation afin de remettre en état la fontaine rue wagenbach.

Aménagement d'un ossuaire au cimetière

Un ossuaire a été mis en place par l'entreprise BOES, conçu pour accueillir les ossements humains à la fin des concessions.



Installation d'un défibrillateur

À compter du 1er janvier 2021, les établissements recevant du public ont l'obligation de posséder un défibrillateur automatisé externe afin de faire face à la mort subite des suites d'un arrêt cardiaque. La municipalité a donc décidé de s'équiper d'un défibrillateur automatisé, simple d'utilisation et disponible 7j/7 et 24h/24.

L'appareil est composé d'un boîtier extérieur chauffant, d'un défibrillateur et d'électrodes pour adulte et enfant. L'appareil est communicant et vous indiquera les instructions à suivre.

Vous le trouverez entre la mairie et l'église à proximité de l'entrée du presbytère. Une signalétique a été mise en place sur l'ensemble du village.



Après utilisation, n'oubliez pas de le remettre à sa place et de signaler son utilisation à la mairie, afin que l'on puisse le désinfecter et le rééquiper.

Pour les personnes intéressées, une réunion sera organisée prochainement pour expliquer son fonctionnement.

Lutte contre l'ambroisie

La présence de l'ambroisie à feuilles d'armoise a été constaté au sein du département. Cette plante représente un problème de santé publique en raison de son pollen fortement allergisant et de son caractère d'espèce envahissante. La Municipalité a désigné plusieurs référents dont le rôle est de repérer la présence de ces espèces, participer à leur surveillance, faire le lien avec les autorités compétentes en matière de prévention et de lutte contre la prolifération, veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Un guide relatif à l'ambroisie est consultable sur le site internet.

LA RECONNAITRE



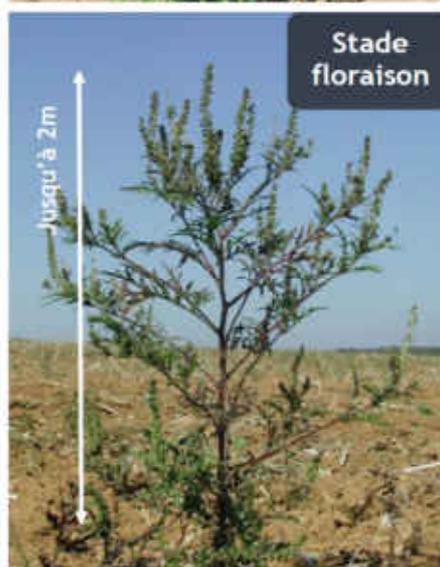
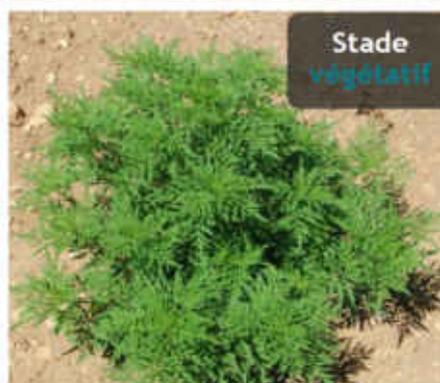
La **feuille**, du même vert sur ses deux faces, est **profondément découpée**. Elle n'émet pas d'odeur spécifique quand on la froisse.

La **tige** est couverte d'une importante pilosité et peut devenir **rougeâtre** sur les plantes âgées.



L'ambroisie est **monoïque** : sur un même pied, on trouve des **fleurs mâles** (au sommet des tiges) qui émettent le **pollen** et des **fleurs femelles** (à l'aisselle des feuilles sous l'inflorescence mâle) qui, une fois fécondées par le pollen, vont former les **semences**.

RECONNAITRE SES DIFFÉRENTS STADES



PRINCIPAUX RISQUES DE CONFUSION

Armoise commune

Artemisia vulgaris

(face inférieure grise-argentée et odeur marquée quand on la froisse)



Armoise annuelle

Artemisia annua

(feuille finement découpée et odeur forte quand on la froisse)



Si lors de vos promenades vous constatez la présence de ces plantes, n'hésitez pas à le signaler en mairie.

Elagage des arbres, entretien des berges



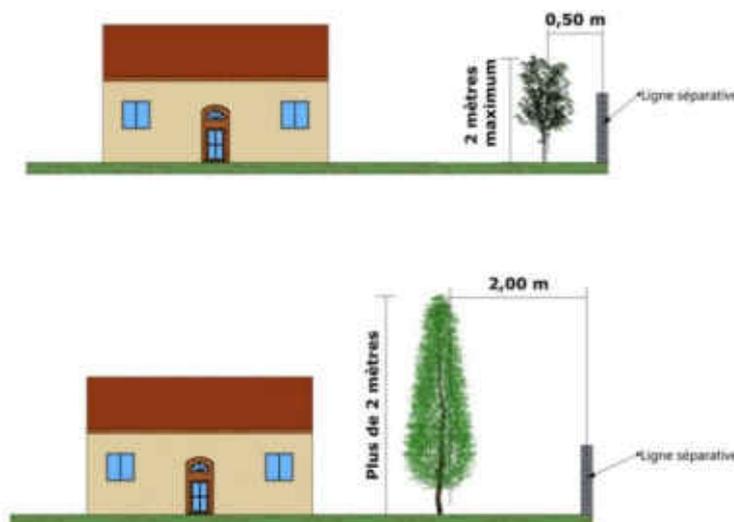
Un jardin, c'est aussi des responsabilités, en particulier en présence d'arbres. **L'élagage est obligatoire** et les propriétaires ne peuvent pas y couper, avec ou sans voisin. Tout un chacun est tenu de couper les branches d'un arbre planté dans son terrain dès lors que celles-ci poussent au-delà des limites de la propriété.

Distances de plantation : Ce que dit la loi ?

Selon l'article 671 du code civil : "Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations. Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers".

Ainsi si vous souhaitez planter un arbre dans votre propriété, vous devez respecter :

- Pour les arbres ayant une hauteur supérieure à 2 m : minimum 2 m de la limite des 2 propriétés
- Pour les arbres ayant une hauteur inférieure à 2 m : minimum 0,50 m de la limite des 2 propriétés



Les obligations d'entretien !

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres lorsqu'elles dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin (article 673 du Code civil). Vous pouvez donc contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. Si le voisin, refuse ou n'effectue pas les travaux d'élagage ou de taille...pour obtenir gain de cause, il faut saisir tribunal d'instance.

Si ce sont des racines qui empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété. Ce droit est acquis même si les distances réglementaires sont respectées. Si vous êtes en pareille situation, il est tout de même préférable de prévenir votre voisin avant d'agir car la suppression d'une ou plusieurs racines peut provoquer le dépérissement du végétal concerné ! Les fruits et les fleurs d'un arbre du voisin qui débordent sur votre propriété ne peuvent être cueillis. En revanche, lorsqu'ils tombent naturellement de ses branches sur votre propriété, vous pouvez les ramasser.

Si votre voisin ne respecte pas une des règles et lois en vigueur, tentez toujours une solution à l'amiable pour commencer ! Enfin sachez qu'au niveau de la responsabilité civile, que les distances de plantation soient respectées ou non, le propriétaire d'un arbre est civilement responsable de tous les dégâts que celui-ci pourrait occasionner.

Nous vous rappelons également que les propriétaires de parcelles au bord du Giessen sont chargés de l'entretien des berges.

Le saviez-vous? Quelques conseils pratiques

1 Les coupes à blanc sont à bannir :
les arbres de haut de berge assurent une bonne stabilité de la rive. Les coupes à blanc favorisent les risques d'érosion et l'implantation d'espèces exotiques envahissantes.

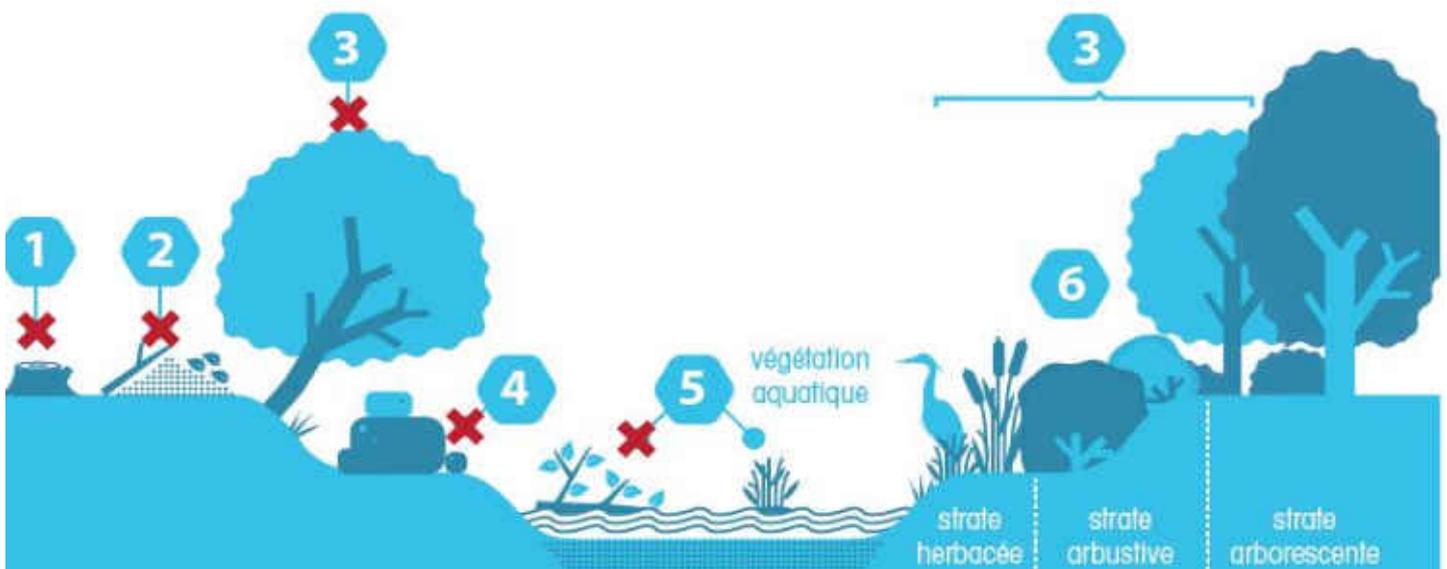
2 Vos déchets verts ou gravats en bord de cours d'eau peuvent s'accumuler dans le cours d'eau lors des moyennes et hautes eaux et recharger les embâcles existants situés en aval ou en créer de nouveaux. Cela provoque également un étouffement de la végétation et favoriser le développement d'espèces indésirables telles que les ronces, les orties et les plantes invasives. Des instabilités de berge et des pollutions chimiques par fermentation peuvent aussi apparaître. Des filières adaptées existent en déchetterie pour ces déchets.

3 Réaliser des coupes sélectives des arbres :
il est nécessaire de couper les grands arbres à bois dur poussant en pente sur la berge ou menaçant de tomber avant qu'ils ne se transforment en embâcles et provoquent un effondrement de la berge. Les souches sont à préserver; elles participent au bon maintien de la berge et à la biodiversité.

4 Éviter les protections de fortune :
une protection non conventionnelle peut générer une rupture soudaine et augmenter significativement les dégâts sur les terres riveraines du cours d'eau par aggravation de l'écoulement. De plus ceci artificialise le milieu naturel. Si des enjeux importants (routes, maisons, etc.) nécessitent un maintien de la berge, il convient de favoriser des techniques d'aménagement adaptées et plus pérennes sur le long terme.

5 Retirer les embâcles et débris de grande taille :
certains embâcles peuvent perturber les écoulements sous les ponts, augmentant le risque d'inondation. Les embâcles peuvent également provoquer des dysfonctionnements sur les ouvrages hydrauliques présents au fil de l'eau (passes à poissons, seuils, etc.). Les plus petits débris peuvent être conservés pour favoriser la biodiversité.

6 La végétation de rive constitue une véritable zone d'habitat écologique qui permet la filtration naturelle des polluants dans le sol et crée des zones d'ombrage autour du cours d'eau, rafraîchissant ainsi la température de l'eau en été. Cette zone tampon est essentielle aux cours d'eau.



À la suite des dernières intempéries, nous avons constaté que de nombreux branchages abandonnés en berge comme des grumes ont été emportés et ont provoqués un amas qui est resté coincé sous le pont derrière l'école du centre.

Une intervention vigoureuse a été diligenté juste à temps pour éviter les inondations en amont et les dégâts collatéraux. Le nettoyage et l'évacuation de bouchon sont à la charge de la Collectivité et peuvent représenter un coût supplémentaire important.

C'est faire preuve de civisme que de nettoyer sa berge pour éviter les inondations.

L'ensemble des déchets verts résultant des coupes d'arbre et de nettoyage doit être déposé en déchetterie ou revalorisé.



Sporting Club Maisongoutte



COMITÉ DU SCM

Daniel, David, Sébastien, Jean, Audrey, Raphaël, Léo, Lucas, Pierre, Tristan, Yvann, Albert, Michel, Mickaël et Pascal

Une équipe motivée et solidaire pour faire avancer le club.



A gauche l'équipe fanion et à droite l'équipe réserve, deux groupes motivés qui vont tout faire pour accéder à un niveau supérieur.

Elles sont coachées par David Schneler, Sylvain Masson et Watt Yannick.



L'équipe vétérans se fait plaisir le vendredi soir et passe un bon moment autour d'un bon repas.



Les U18 en entente SCM/ St Pierre Bois jouent au niveau promotion et D3, des joueurs entraînés et préparés pour accéder à la tête des équipes seniors.





Évolue dans l'entente le groupes des U15, deux équipes solides évoluant à un très bon niveau.

Très bel état d'esprit et une bonne cohésion y règne



Deux équipes U13 en entente pour la saison à venir avec St Pierre Bois évoluant au niveau promotion et D3

Un bon groupe avec déjà de la qualité pour aller loin dans le championnat.



Les débutants et les pitchounes font partie des équipes de Football d'animation, le but pour ces petits est qu'ils prennent du plaisir à jouer au football et que leur supers coachs leur apprennent les valeurs du club de Maisongoutte (respect, solidarité et plaisir)



Pour la saison prochaine les filles joueront en mixité avec les garçons car à l'heure actuelle, il est difficile de trouver des petites footballeuses.



C'est encore une saison 2020/2021 compliquée et inachevée qu'on a vécu dans la catégorie senior et jeune. Effectivement le 26 octobre 2020 le gouvernement annonce l'arrêt total de toutes les activités sportives et du championnat de Football. Cette décision sans appel met un 2^{ème} coup au moral de tous les footeux d'Alsace et de France.

C'est avec une profonde tristesse que nous réalisons à nouveau que ce foutu virus défend à ces jeunes de pratiquer leur sport préféré à savoir le FOOTBALL.

Au SCM en revanche on ne baisse pas les bras, dès le 8 décembre 2020 nous sommes à nouveau autorisés à reprendre les activités mais sans contact ni vestiaires, ce qui permet pour ceux qui le souhaitent de garder la forme et de taper le ballon rond.

Pour la saison à venir nous restons en entente avec St Pierre Bois et engageons trois catégories U13, U15 et U18. Cette union fonctionne bien et permet aux jeunes de pratiquer leur football à un niveau supérieur. Aujourd'hui c'est avec plaisir que je constate qu'au club de Maisongoutte il y règne bonne ambiance mais surtout que ces jeunes joueurs sont très motivés pour faire avancer et progresser le SCM.

MERCI au comité pour le travail effectué toute l'année, à la commune pour son soutien, aux parents, à tous les coachs, joueurs et membres du SCM. Bonnes vacances et on espère faire une saison 2021/2022 dans des conditions normales.

Le président Zimmermann Daniel



Association « Vergers du Patrimoine »

Nous saluons le retour à des libertés de mouvements qui nous ont tant fait défaut lors de cette pandémie et nous avons le plaisir de vous annoncer que notre sympathique repas automnal sera à nouveau au programme de nos festivités.

Nous vous invitons à notre journée festive avec repas le 3 Octobre 2021 dans la salle du Foyer St Antoine de Maisongoutte en compagnie de notre animateur fidèle « M. Pascal Lacom ». Un bulletin d'inscription sera distribué dans les boîtes aux lettres au début du mois de septembre. Une pré-réservation est possible en envoyant un mail à : serge.adrian@sfr.fr . Pour le respect du protocole sanitaire actuel, nous limiterons les places à table à 6 personnes. Des informations complémentaires seront diffusées par le biais du bulletin d'inscription (horaires, menu, tarifs.....).

Je tiens à remercier tous les membres de l'association pour leur dynamisme et leur implication et surtout pour l'excellente ambiance régnant lors de nos journées de travail et nos réunions. Je remercie également la commune pour la mise à disposition du local qui nous sert pour le stockage du matériel et pour nos réunions.

L'association vous souhaite de bonnes vacances d'été avec une météo à la hauteur de vos attentes et vous invite à venir renflouer notre effectif et bénéficier ainsi du savoir et des astuces très utiles aux mains vertes de plus en plus nombreuses en cette période.



Cordialement : Le Président, Serge Adrian

Voici plus de quatre ans que nous avons posé nos bagages à Maisongoutte mon épouse et moi. Ce village paisible m'offre un cadre pour mon travail de traducteur, un cadre où la nature joue pleinement son rôle. Depuis que je suis à la retraite, j'ai entrepris la traduction d'un ancien texte indien, la *R̥gvedasamhitā* « la Compilation de Savoir en Strophes ». Ce recueil composé de 1028 poèmes sacrés constitue la base de la culture indienne ; il a été composé dans la langue sanskrite par différents poètes entre le deuxième millénaire et le cinquième siècle avant Jésus-Christ. C'est plus une bibliothèque diversifiée qu'un livre unique. La *R̥gvedasamhitā* a longtemps été transmise par une tradition orale très rigoureuse, chaque poème étant appris par cœur. La plupart des textes de l'Antiquité nous parviennent sous différentes versions qui nécessitent un travail de réfection pour se rapprocher du texte originel. Or la *R̥gvedasamhitā* nous est parvenue intacte. J'aimerais partager avec les lecteurs de la *Gazette des Fourmis* un hymne qui illustre la beauté et la profondeur de ce texte :



La déesse Rātrī, Nuit, est invoquée seulement dans un hymne. Elle apparaît naturellement comme la sœur d'Uṣās, Aurore, et à ce titre est qualifiée de « fille du ciel » (*divās duhitā*). Elle n'incarne pas la ténèbre qu'elle contribue à dissiper par l'aspect scintillant de la nuit. Elle procure le repos aux animaux diurnes y compris les humains et représente l'aspect bénéfique de la nuit. Elle protège l'homme pieux du loup et du voleur (de bétail). On la retrouve aussi sous un nom dérivé de *nākta-* dans le composé Uṣāsā-Nāktā Aurore et Nuit dans plusieurs stances éparses. Cette proximité entre Uṣās et Rātrī est remarquable. Rātrī n'incarne pas l'aspect ténébreux de la nuit qui est désigné par *tāmas-* « ténèbre ». On pourrait identifier Rātrī à l'aurore crépusculaire qui clôt le jour pour ouvrir la nuit. Cette aurore crépusculaire, la Brune, accompagne les êtres vivants durant la nuit et assure leur protection, elle est relevée par sa sœur, l'aurore matinale, la Brillante Uṣās. Ces deux sœurs se succèdent et n'entrent jamais en conflit. Les Aurores ne limitent pas leur influence au seul ciel aurore mais aux deux parties de la journée, ainsi Uṣās accompagne la partie diurne de la journée et Rātrī la moitié nocturne avec les vaches ornées d'étoiles.

रात्री व्यख्यदायती पुरुत्रा देव्यक्षभिः ।
विश्वा अधि श्रियोऽधित ॥ १०.१२७.०१

10.127.1 Voici qu'arrive Rātrī (Nuit) portant son regard de maints côtés, la déesse scrute partout avec ses yeux ; | elle s'est drapée de toutes ses splendeurs.

ओवीप्रा अमर्त्या निवतो देव्युद्धतः ।
ज्योतिषा बाधते तमः ॥ १०.१२७.०२

10.127.2 La déesse immortelle commence à remplir le vaste espace, les vallées comme les montagnes. | Avec l'éclat des étoiles elle refoule la ténèbre.

निरु स्वसारमस्कृतोपसं देव्यायती ।
अपेटु हासते तमः ॥ १०.१२७.०३

10.127.3 La voici qui succède à sa sœur Uṣās (Aurore), elle arrive, la déesse ! | Ainsi la ténèbre va marcher à distance.

सा नो अद्य यस्या वयं नि ते यामन्नविक्षमहि ।
वृक्षे न वसति वयः ॥ १०.१२७.०४

10.127.4. Elle se manifeste pour nous aujourd'hui. Grâce à ton approche, nous allons nous reposer, | comme les oiseaux regagnent leur nid dans l'arbre.

नि ग्रामासो अविक्षत नि पद्वन्तो नि पक्षिणः ।
नि श्येनासश्चिदर्थिनः ॥ १०.१२७.०५

10.127.5 Les villageois sont allés se reposer, couchés ceux qui ont des pattes, couchés ceux qui ont des ailes, | couchés même les oiseaux de proie affairés à chasser.

यावया वृक्यं वृकं यवय स्तेनमूर्म्ये ।

10.127.6 Tiens à distance la louve, le loup, tiens à distance le voleur, ô Nuit ondoyante | et maintenant

अथा नः सुतरां भव ॥ १०.१२७.०६

उषं मा पेपिशत्तमः कृष्णं व्यक्तमस्थित ।

उषं ऋणेव यातय ॥ १०.१२७.०७

उषं ते गा इवाकरं वृणीष्व दुहितर्दिवः ।

रात्रिं स्तोमं न जिग्युषे ॥ १०.१२७.०८

sois facile à traverser pour nous.

10.127.7 La ténèbre, toute parée dans son noir appareil, vient de m'envelopper ; | ô Úsas (Aurore), comme une obligée, accompagne-moi !

10.127.8 J'ai poussé vers toi ma louange, comme le pâtre pousse les vaches, choisis-la, ô Fille du Ciel ! | Ô Rátri (Nuit), c'est un chant tel que l'on en compose pour le vainqueur !

Patrick MOISSON



Nous espérons que ce bulletin vous a plu et si vous vous sentez l'âme d'un journaliste en herbe, la Commune est toujours à la recherche d'un correspondant DNA pour rédiger des articles sur les actualités de notre village, suite à la cessation d'activité de Jean ZIMMERMANN (*cf bulletin n°2 de janvier 2021*).



L'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite de belles vacances